





CHARTE ENVIRONNEMENTALE

L'environnement est au cœur de nos préoccupations !

Conscients de l'impact écologique de l'association SOCIETE INCLUSIVE, nous nous engageons, à travers nos activités et auprès de tous ceux qui y participent, à agir de façon responsable pour préserver et améliorer l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, nous inscrivons nos pratiques dans un plan incluant les dispositions suivantes :

- 1. Le choix d'une stratégie organisationnelle axée sur la digitalisation :
 - Grâce au numérique nous utilisons très peu de papier.

2. Collecte solidaire:

- Mise en place d'un dispositif pour collecter en France des jouets dont les enfants ne servent plus. Ces jouets seront ensuite redistribués aux enfants en situation de handicap au Bénin à l'occasion du **Alododay**.
- Mise en place d'un dispositif pour collecter du matériel de seconde main afin de les distribuer aux jeunes en situation de handicap au Bénin.

3. Nos déplacements professionnels, privilégier :

- Les transports en commun.
- 4. Nos évènements (Ruban Aqua ; Handirun ; Hanquiz ; Alododay) qui nécessitent la création de documents, privilégier :
 - Les documents numériques ;
 - L'envoi et/ou la distribution des documents sous forme numérique.

5. Notre pétition « Osons l'inclusions », privilégier :

- La signature sur support électronique.

6. Nos fournisseurs, privilégier :

- Ceux qui nous propose des produits respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, notre démarche environnementale s'inscrit dans la concrétisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment :

- L'ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- L'ODD 11 : Villes et communautés durables
- L'ODD 12 : Consommation et productions responsables
- L'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- L'ODD 15 : Vie Terrestre
- L'ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Par la présente Charte, l'Association SOCIETE INCLUSIVE consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à réduire son empreinte environnementale.

Fait à Paris, le 3 Mai 2019

Loukman LANIGNAN

Président

























